PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 08 JUILLET 2025

* * * * * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, Mme PSALMON, M. SCHWEYER, Mmes FOURNERON, GOUSSAUD, M. GOUNY.

EXCUSES : M. GUILLEMET, Mmes BOURGOIS, GIGNON, MM. PETIT, DUFOSSE, PAROTON.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

EVOLUTION DU SERVICE VOIRIE – EVOLIS 23

Madame le Maire rappelle les difficultés structurelles de la mission voirie d'Evolis 23, le résumé de l'audit mené à la demande du Comité Syndical et les propositions d'évolution qui ont été élaborées, intégrant les modifications suggérées lors de rencontres avec l'ensemble des communes adhérentes. Elle souligne la nécessité de se prononcer sur le scénario préférentiel et indique que s'il ne s'agit pas d'une décision définitive.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de s'engager sur l'un des scénarios proposés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

EXPRIME son attachement au syndicat et souhaite pouvoir y rester.

DECIDE de retenir le scénario « gestion syndicale standard » comme scénario d'évolution de la mission voirie d'Evolis 23 et se déclare prêt à s'y engager si c'est le scénario retenu majoritairement, sous réserve :

- du nombre de communes adhérentes,
- de leur engagement respectif,
- de la levée du grand nombre d'incertitudes et de questionnements encore en suspend

qui ne permet pas à ce jour d'avoir une vision sur la viabilité de la compétence.

ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS POUR LA CREATION D'UNE SALLE SOCIO-CULTURELLE

Madame le Maire rappelle au conseil que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret offre aux communes qui en font la demande la possibilité de bénéficier du Fonds de Concours à hauteur de 30 000 € par mandature et limité à 15 000 € par opération éligible.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 septembre 2023 avait choisi de retenir l'offre de l'atelier d'architecture PANTHEON by Charlotte Dumas à Clermont-Ferrand comme maitrise d'œuvre pour le projet de construction d'une salle socio-culturelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération

Frais d'études	110 941.93 € TTC
FCTVA (16.404 %)	18 198.91 €
DETR (50% du HT)	46 225.81 €
Fonds de concours CAG	15 000.00 €
Autofinancement	31 517.21 €

SUIVI DES DOSSIERS

- **PLUi :** Mme le Maire rappelle au conseil le démarrage du dossier sur le PLUi et reprend les différentes phases du projet.

- **SALLE SOCIO-CULTURELLE :** Mme le Maire rappelle au conseil le choix retenu pour l'accès à la salle. Trois solutions étaient proposées mais aucune ne répondaient pleinement à la législation. Les contraintes topographiques du site ne laissent pas d'alternative technique réaliste pour adoucir la pente au-delà de 15%. Une dérogation est sollicitée auprès des pompiers et des mesures compensatoires proposés.

Enfin, elle informe le conseil que les derniers chiffres proposés par l'architecte et son bureau d'étude sont bien trop élevés par rapport à la demande initiale du conseil.

Le conseil, à l'unanimité, n'accepte pas les montants proposés par l'architecte et lui demande de revoir le projet afin de respecter le budget initial.

- **JEP :** Mme le Maire fait le point sur l'avancé de l'organisation de la soirée. Plusieurs inscriptions de figurants ont été faites.

- **MARCHE NOCTURNE :** Mme le Maire informe le conseil que la commune de Saint-Fiel organiserait également une manifestation le jeudi 14 août.

Les participants étant déjà retenus, le conseil, décide de maintenir le marché à cette date-là.

AFFAIRES DIVERSES

- **Philippe ISOLA** informe le conseil sur l'avancée du bulletin municipal.

- **Julien CHEBANCE** fait le compte rendu du Conseil Exploitation des régies Eau du 12 juin 2025 :

- Information sur le lancement de la campagne de distribution de récupérateurs d'eau de pluie, inscription à faire sur le site de l'Agglo du Grand Guéret.
- Présentation de la situation tendue au niveau de la ressource nécessitant la prise d'un arrêté préfectoral d'alerte.
- Adaptation des régies suite à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (changement de directeur des régies eau et assainissement, conseil d'exploitation distinct pour chaque régie)
- Bilan très général sur travaux réalisés et travaux à venir en eau potable et assainissement

Il fait aussi le compte rendu du comité syndical du SDEC du 25 juin 2025 :

Lors de cette réunion, prise de délibérations sur :

-modification des statuts du SDEC afin que celui-ci puisse être l'autorité publique locale compétente et maitre d'ouvrage pour la réalisation du Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS).

- Évolution de la participation des propriétaires privés dans le cas d'un enfouissement de la Basse Tension pour raison de sécurité et d'esthétique (de 25 euros le mètre de tranchée à 27 euros).
- Refus du comité syndical de cautionner des prêts pour lever de financements pour les filiales de la société Elina auprès des banques

Pour information :

- fin du déploiement des bornes IRVE conformément au schéma départemental par l'ajout de deux bornes supplémentaires (Azérables et Mérinchal).
- Nouvelle attribution des deux lots d'électrification rurale suite au désistement de la société SOBECA aux deux entreprises déjà présente sur le département Allez Énergie et Socalec.
- Poursuite du groupement de maintenance de l'éclairage public (128 communes adhérentes) confiée à la société Allez Énergie pour un an.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 02 octobre 2025 à 19 H.

Le Maire, Les Conseillers,